

EP1 – PRATIQUE PROFESSIONNELLE

ACCORD ET REGLAGE D'UN PIANO DROIT

Cette épreuve comporte deux parties indépendantes.

- 1^{ère} partie : maintenance Coefficient 3 durée : 4h.
- 2^{ème} partie : réglages et accord Coefficient 9 durée : 8h.

C.A.P.

Spécialité : ACCORDEUR DE PIANOS

Code Spécialité : 50 32308

Durée :

Session
2006

Épreuve : EP1 PRATIQUE PROFESSIONNELLE

N° Sujet :

Coefficient
12:

Folio
1 / 3

1^{ère} partie : maintenance

Vous devez effectuer :

1°) La pose et l'ajustement d'une plaquette de plastique sur une touche blanche.

40 points

2°) la pose d'une corde blanche, montage à bouclette anglaise.

10 points

3°) La remise en état d'une barre de repos des marteaux.

10 points

2ème partie : réglage et accord

Pour l'accord et le réglage d'un piano droit, on vous demande d'effectuer avec tout ou partie de l'outillage fourni :

1°) Un accord sur toute l'étendue du clavier au diapason *la* 440 Hz avec égalisation des intervalles et retouches si nécessaires.

110 points

2°) Le réglage de l'enfoncement du clavier dans la partie « aigu » de l'instrument.

30 points

3°) L'accord par pinçage d'une partition plus une octave au-dessus de celle-ci.

35 points

4°) Un contrôle en interprétant des thèmes de caractères différents permettant de faire sonner l'instrument sur toute son étendue.

5 points